



« Solidarité Plus Voyages » et « L'Avenir de la Kadey » ayant fait respectivement 22 et 16 morts dans une série d'accident de circulation routière le 5 août dernier, sont suspendus à titre conservatoire, conformément à la réglementation en vigueur et ce, jusqu'à l'exploitation complète des rapports d'enquêtes par les services compétents du ministère de transports, en liaison avec les Forces de maintien de l'Ordre.

C'est la principale décision prise mardi par le Ministre des Transports Jean Ernest Massena NGALLE BIBEHE. C'était au cours d'une communication spéciale face aux promoteurs et responsables des agences de transport routier interurbain de personnes et de marchandises.

En dehors de la suspension, le ministre a déroulé des nouvelles mesures pour limiter les accidents de la circulation. Entre autres, il a été demandé à tous les bus appartenant à des agences de transport d'être désormais munis de ceintures de sécurité.

Il faudra également mentionner désormais les heures de départs et d'arrivées par les chefs d'agences des sites respectifs sur les bordereaux de routes, afin de déterminer la durée exacte du voyage pour se rassurer du respect des délais de routes prescrits.

Le ministre demande également de lui faire parvenir tous les week-end les listes de tous les conducteurs assorties, de la photocopie de leur permis de conduire, ainsi que la photocopie des cartes grise de tous les véhicules ; de transmettre systématiquement pour tout dossier de

demande d'agrément, les photocopies de permis de conduire des conducteurs, leurs affiliations à la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps) et la liste des véhicules à exploiter.

Au cours de cette réunion de crise, Jean Ernest Ngalle Bibehe a déclaré que les propriétaires d'agences de transport public qui ne s'y conformeront pas seront sanctionnés en conséquence.